Accord Assemblée-Sénat sur la réforme du Code du travail par ordonnances

31/07/2017 à 19h14

Une commission mixte paritaire (CMP) Assemblée-Sénat est parvenue lundi à un accord sur le projet de loi habilitant le gouvernement à modifier par ordonnances le Code du travail, la grande réforme promise par Emmanuel Macron pendant sa campagne.

"*Le travail préalable Assemblée-Sénat à chercher à rapprocher les points de vue a été fructueux*", a déclaré le rapporteur du texte à l'Assemblée, Laurent Pietraszewski, de La République en marche (LREM), la formation du président. "*Le Sénat a entendu un certain nombre de choses importantes de façon à ce qu'elles restent dans leur rédaction proposée par l'Assemblée et l'Assemblée a aussi été attentive aux propositions du Sénat notamment sur le télétravail, l'hygiène et la sécurité*", a-t-il ajouté.

Ce texte commun mis au point par la CMP sera entériné mardi en séance publique par les députés puis jeudi par les sénateurs. Il sera alors définitivement adopté par le Parlement.

Les députés du groupe La France insoumise (LFI, 17 députés) et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine (GDR, 16 députés), qui rassemble les communistes, voudraient déposer un recours devant le Conseil constitutionnel mais il leur faut réunir la signature de 60 députés ou de 60 sénateurs.

Au Sénat, lors de l'examen de ce texte présenté par la ministre du Travail, Muriel Penicaud, les groupes Les Républicains (LR) et centriste (UC) avaient voté pour. […]

Ce projet de loi est vivement critiqué par les formations de gauche et les syndicats comme la CGT, qui a d’ores et déjà appelé à des manifestations le 12 septembre auxquelles s’associeront le Parti communiste et LFI, qui a décidé d’organiser une journée de mobilisation le 23 septembre. […]